Hexopée
88 Rue Marcel Bourdarias
CS 70014
94146 Alfortville Cedex
Siret : 48332651800022
Tel : 01 41 79 59 59

ADHÉRER À HEXOPÉE

Date de création : 26/01/2021
Date de première publication : 15/09/2020
Date de version publiée : 26/01/2021

QUE COÛTE UNE ADHÉSION ?

Barèmes de cotisation pour l'année civile :

- **Pour les structures appliquant les conventions collectives ECLAT, SPORT ou TSF** :

Le montant de la cotisation est composé d'une part fixe et d'une part variable en fonction du nombre de salariés ETP N-2.

Part fixe Adhérent direct *(il s'agit d'une structure qui adhère directement à HEXOPEE sans intermédiaire)*	**133 €**

Part fixe Adhérent affilié *(une fédération / un réseau a signé une convention avec HEXOPEE qui permet de couvrir les structures locales du réseau que sont les affiliés)*	**90 €**

Part variable selon la tranche liée au nb d'ETP**

Tranche 1	Les 4 premiers salariés ETP	25€ par ETP
Tranche 2	Du 5ème au 9ème salarié ETP	22€ par ETP
Tranche 3	Du 10ème au 49ème salarié ETP	17€ par ETP
Tranche 4	Du 50ème au 249ème salarié ETP	12€ par ETP
Tranche 5	A partir du 250ème salarié ETP	7€ par ETP

Exemples :

- Je suis un adhérent direct à la convention collective ECLAT avec 10 ETP.
  - Part fixe : 133 €
  - Part variable : (25€ X 4 ETP) + (22€ X 5 ETP) + (17€ X 1 ETP) = 227 €
  - Le montant total de ma cotisation sera de 360 €

- Je suis adhérent à la convention collective TSF par le biais d'une structure ayant signé une convention de partenariat avec Hexopée avec 7 ETP.
  - Part fixe : 90 €
  - Part variable : (25€ X 4 ETP) + (22€ X 3 ETP) = 166€
  - Le montant total de ma cotisation sera de 256 €
-
- **Pour les structures appliquant la convention collective HLA** :

Le montant de la cotisation est composé d'une part fixe, d'une assurance RCMS (Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux) et d'une part variable en fonction du nombre de salariés ETP N-2.

Part fixe Adhérent	**133 €**
+ RCMS *(Responsabilité civile des mandataires sociaux)*	**147 €**

Part variable selon la tranche liée au nb d'ETP**

Tranche 1	Les 4 premiers salariés ETP	25€ par ETP
Tranche 2	Du 5ème au 9ème salarié ETP	22€ par ETP
Tranche 3	Du 10ème au 49ème salarié ETP	17€ par ETP
Tranche 4	Du 50ème au 249ème salarié ETP	12€ par ETP
Tranche 5	A partir du 250ème salarié ETP	7€ par ETP

Exemple :

- Je suis adhérent direct à la convention collective HLA avec 15 ETP :
  - Part fixe : 133 €
  - RCMS : 147 €
  - Part variable : (25€ X 4 ETP) + (22€ X 5 ETP) + (17€ X 6 ETP) = 312 €
  - Le montant total de ma cotisation sera de 592 €

Contribution complémentaire

Il est possible de souscrire une contribution complémentaire pour accéder à l'information Hexopée d'autres conventions collectives que celle de la structure. Par exemple, pour une structure appliquant

la convention collective de Eclat mais souhaitant des informations sur le sport et le tourisme social et familial, il est ainsi possible de souscrire à deux contributions complémentaires.

Le montant pour chaque contribution complémentaire est de 133 euros. Il est également possible de souscrire à une contribution complémentaire sur le secteur des organismes de formation, Hexopée étant associée au syndicat des OF de l'ESS, le Synofdes. La contribution complémentaire se monte pour ce secteur à 159 euros.